

Projet de loi sur la transition énergétique**Deuxième semaine de débat au Sénat**

Les débats se sont déroulés les 16, 17, 18 février pour se terminer le 19 février.
Le vote solennel sur ce texte au Sénat aura lieu le 3 mars.
Trois grands sujets intéressent plus particulièrement les IEG.

HYDRAULIQUE : LA CONCURRENCE RESTE AU RENDEZ-VOUS !

Le Sénat à majorité de droite a adopté les articles sur la concurrence dans l'hydraulique, que ce soit par regroupement de concessions par vallées (méthode du barycentre) ou que ce soit avec la création possible de sociétés d'économie mixte (SEM), toutes choses que FO conteste totalement.



Le nouveau texte prévoit que le capital de ces sociétés d'économie mixte sera détenu par l'État ou les collectivités territoriales entre 34 et 66 %. De son côté, un actionnaire

opérateur (comme EDF ou GDF Suez par exemple) détiendra 34 % au moins du capital et sera sélectionné par appel d'offres. La SEM, c'est donc bien un habillage pour la concurrence pure et simple !

À une question portant sur le statut des agents de ces SEM, la Ministre a répondu que « pour toutes les concessions, et pas seulement pour les SEM, le cahier des charges type existant et approuvé par décret impose que les salariés de la société concessionnaire soient sous statut ». Pour autant, et comme une sénatrice l'a souligné à partir du précédent de la perte par EDF du barrage de la Séveraisse dans les Hautes-Alpes sous le gouvernement Fillon, les dispositions sur le statut des IEG n'ont pas été appliquées aux salariés de cette concession, alors que les textes étaient les mêmes. Tout cela pour rappeler que les engagements sont une chose et que leur application en est une autre !

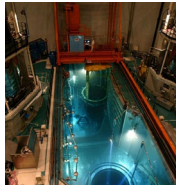
Parallèlement, le texte confirme la possibilité introduite par l'Assemblée Nationale de prolonger la durée des

concessions en vigueur moyennant un programme de travaux ambitieux. FO s'est battue depuis le départ pour une prolongation généralisée des concessions. Le texte en ouvre la possibilité sans limites en termes d'année, mais ce n'est pas une obligation. Reste donc à savoir si EDF – et GDF Suez pour la part qui la concerne – veulent s'engager résolument dans un tel programme et si le gouvernement ne préférera pas utiliser la voie des SEM pour montrer sa bonne volonté de déréglementer l'énergie à Bruxelles.

Au total, ce texte implique une désoptimisation du système électrique, car la prolongation des concessions n'est que l'une des options possibles. Il y aura aussi un renchérissement de l'électricité du fait des nouvelles redevances instituées. Et que ce soit le Sénat ou l'Assemblée Nationale, c'est toujours plus de déréglementation que nos élus choisissent alors que celle-ci est pourtant un échec retentissant dans l'énergie !

Projet de loi sur la transition énergétique

Deuxième semaine de débat au Sénat



NUCLÉAIRE : LE SÉNAT AUGMENTE LE NIVEAU DU PLAFONNEMENT PRÉVU PAR LE PROJET DE LOI

Le projet de loi comprend, on le sait, deux dispositions très contraignantes pour le nucléaire et pour EDF. Le choix de la majorité sénatoriale de droite a été très différent de leurs collègues de l'Assemblée Nationale. Elle a accompagné ce mouvement tout en le corrigeant sur le plafonnement du nucléaire.

C'est ainsi qu'ils ont admis qu'EDF pouvait se voir imposer un plan stratégique pour vérifier qu'elle respecte bien les principes de la loi de transition énergétique. Plutôt cocasse de voir qu'on impose à EDF, entreprise publique dont l'État détient la majorité du capital, un mécanisme visant à ce qu'elle respecte la loi, mais que rien n'est prévu de tel pour GDF SUEZ, entreprise semi-publique ou Total, entreprise privée ! Pour FO, il y a là un aspect "a minima" discriminatoire et peut-être même inconstitutionnel, quelles que soient les précautions rédactionnelles du texte.

Sur le plafonnement du nucléaire, la majorité sénatoriale n'en a pas condamné le principe pourtant parfaitement discutable au plan constitutionnel. Elle a cependant voté un relèvement du plafond de 63,2 à

64,85 gigawatts. Ce relèvement permettrait de mettre en service le futur EPR de Flamanville sans devoir fermer des réacteurs du parc d'EDF à Fessenheim ou ailleurs.

Même si FO condamne le plafonnement du nucléaire, le relèvement du plafond voté par le Sénat va évidemment dans le bon sens. Les écologistes ne se sont d'ailleurs pas trompés puisqu'ils sont vent debout contre une telle disposition qui les priverait de leur "totem" de fermeture de centrales.

FO réaffirme pour sa part l'absurdité de fermeture de centrales jugées bonnes pour le service par l'Autorité de Sécurité Nucléaire qui serait ruineuse pour le pays et désastreuse pour la filière, mais aussi pour l'équilibre électrique entre la production et la consommation de notre pays comme l'a montré RTE.

FO demande au Gouvernement de prendre ces éléments en considération pour renoncer à cette disposition idéologique lors des prochains débats.

“*FO condamne le plafonnement du nucléaire*”

Projet de loi sur la transition énergétique

Deuxième semaine de débat au Sénat

IL FAUDRA QU'UN JOUR ON NOUS DISE LE RÉEL SURCÔÛT DES ÉNERGIES INTERMITTENTES

L'EXPLOSION À VENIR DE LA CSPE : PLUS PERSONNE NE VEUT L'ASSUMER !

On sait que cette CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), payée par les seuls usagers de l'électricité, finance aujourd'hui le surcoût des énergies renouvelables de plus en plus coûteux, mais aussi la péréquation tarifaire en particulier avec les DOM et les tarifs sociaux.

Or, on a vécu une scène surréaliste au Sénat. Dans le même temps où ce dernier gravait dans la loi un objectif de 40 % d'énergie renouvelable pour l'électricité en 2030, ce qui va générer des surcoûts dont personne n'ose chiffrer l'ampleur, il a proposé que la solidarité avec les DOM et les tarifs sociaux ne relèvent plus de la CSPE. Rien que cela !

Inutile de dire que cette proposition radicale a provoqué de vifs débats. Finalement, la Ministre a indiqué que ce chantier sera débattu dans le cadre de la loi de finances pour 2016.

Mais cela est caractéristique de nos élus. Ils veulent voter des textes sans dire aux Français ce que cela va coûter et ils en sont ensuite réduits à trouver des subterfuges inacceptables !

Il faudra cependant qu'un jour on nous dise le réel surcoût des énergies intermittentes en termes de raccordement réseau, d'obligation d'achats, de déséquilibre réseaux et mettre en face ce que cela apporte réellement à l'économie nationale. C'est bien là la transparence minimale que le Gouvernement doit assurer aux citoyens !

Projet de loi sur la transition énergétique

Deuxième semaine de débat au Sénat



Le Sénat va se prononcer sur le projet de loi ainsi modifié le 3 mars.

FO et la CGT organiseront des rassemblements à cette date pour continuer à dire non à ce projet de loi de transition énergétique qui tourne le dos aux besoins des citoyens.

Après le 3 mars, une commission mixte paritaire réunissant 7 députés et 7 sénateurs tentera de parvenir à un accord entre eux. Cette réunion devrait avoir lieu le 18 mars 2015.

En cas de désaccord, ce qui est l'hypothèse la plus probable, une nouvelle lecture sur les points restant en discussion aura lieu. Et si le désaccord persiste encore, la Constitution permet au Gouvernement de donner "le dernier mot" à l'Assemblée Nationale.

Compte tenu des élections locales qui s'annoncent, il est possible que le vote final sur le texte n'ait lieu qu'en juin, période qui doit être mise à profit pour continuer à porter nos revendications pour un mix énergétique qui prenne en compte les besoins des usagers de l'électricité et du gaz !

**LA PÉRIODE
DOIT ÊTRE MISE
À PROFIT POUR
PORTER NOS
REVENDEICATIONS
POUR UN MIX
ÉNERGÉTIQUE
QUI PRENNE EN
COMPTE LES
BESOINS DES
USAGERS DE
L'ÉLECTRICITÉ
ET DU GAZ !**